

RÈGLEMENT RAID NATURE VERCORS

Organisateur

CAP TRIATHLON EVENTS

75 montée de l'église

38160 SAINT-ROMANS



1. Les conditions d'admissions.

A) Les documents à fournir pour les équipes de 2 ou 4.

Les inscriptions se font directement auprès de Njuko.

Pour s'inscrire:

Il faut être au minimum en catégorie Juniors (né(e) en 2005 et avant) pour s'inscrire sur le RAID NATURE VERCORS 70 et au minimum en catégories Minimales (né(e) en 2009 et avant) sur le RAID NATURE VERCORS DÉCOUVERTE 35

Il faut justifier d'une autorisation parentale en plus des documents obligatoires si l'enfant est mineur, sauf licencié FFTRI.

Il faudra être muni d'une licence FFTRI compétition pour pouvoir s'inscrire OU pour les non licenciés (ou licencié FFTRI loisir et dirigeant) il faudra obligatoirement présenter un certificat médical valable (datant de moins de 1 an à la date d'inscription, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisport EN COMPÉTITION, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (trail, VTT) et dans tous les cas spécifiés « en compétition »)

Pour les non licenciés (ou licenciés FFTRI dirigeant ou loisir) il faudra en plus de son inscription, régler un PASS compétition à la journée d'une valeur de 2€.

Possibilité de mixer les équipes (homme/femme, homme/homme, femme/femme)

Pour les équipes de 4, la mixité vaut dès une femme et trois hommes

Nombre maximum d'équipes :

60 équipes sur le RAID NATURE VERCORS 35

60 équipes sur le RAID NATURE VERCORS 70

B) Les tarifs (attention tarifs évolutifs)

Les frais d'inscriptions :

RAID NATURE VERCORS 70 = 70 kms

= 100€ pour les équipes de 2

RAID NATURE VERCORS DÉCOUVERTE = 35 km

= 70€ pour les équipes de 2

= 120€ pour les équipes de 4

Toute demande d'annulation d'inscription et de remboursement de celle-ci sera étudiée au cas par cas et fera objet ou non d'une raison valable et favorable à cette demande. Des justificatifs pourront alors être demandés pour analyser la demande et rendre une réponse rapide à la demande.

Pour les non licenciés (ou licenciés FFTRI dirigeant et loisir) il faudra en plus de son inscription, régler un PASS compétition à la journée d'une valeur de 2€ pour le RAID 35 et 5€ pour le RAID 70.

2. Les parcours RAID NATURE VERCORS 70

Nous estimons une durée d'épreuve allant d'environ 4h pour les premiers participants à un temps maximum de 8h pour les derniers participants.

Le départ sera prévu à 11h00 pour tous les participants au RAID NATURE VERCORS 70.

L'arrivée devra donc se faire avant 19h pour tous les finishers.

Le profil de ce parcours est moyennement difficile mais encore accessible à tous sportifs un minimum entraîné sur un effort de 4h minimum. Le parcours VTT se fait quasi entièrement sur des sentiers VTT et ne comporte donc pas de réelles portions techniques type trial ou maniabilité en environnement à risques (en restant bien évidemment conscient que le participant effectuera des portions ludiques type "single track" et descentes accidentées par cailloux rochers ou racines dans lesquelles il faudra faire preuve d'une certaine maniabilité sur un vélo).

Les disciplines au programme :

VTT 32km

Trail 16km

Run and Bike 23km

Descente en rappel pour l'un des deux co-équipiers de l'aqueduc

BONUS : Parcours Koh-Lanta chronométré

Les participants seront en semi-autonomie pour réaliser les parcours, c'est-à-dire qu'ils auront obligatoirement avec eux de quoi se ravitailler (réserve d'eau et nourriture obligatoire). Léger ravitaillement en eau et solide sur parcours

À 10h45 aura lieu un briefing de course à la salle multisport de Saint-Romans (CAMP DE BASE).

Le départ de ce parcours se fera à 11h00 de la salle multisport de Saint-Romans, CAMP DE BASE du RAID NATURE VERCORS.

Aucune assistance extérieure ne sera autorisée (interdiction d'être ravitaillé ou bien de se faire dépanner sur le point mécanique par une personne externe à la compétition).

3. Les parcours RAID NATURE VERCORS DÉCOUVERTE 35

Nous estimons une durée d'épreuve allant d'environ 1h45 pour les premiers participants à un temps maximum de 4h30 pour les derniers participants.

Le départ sera prévu à 14h30 pour tous les participants au RAID NATURE VERCORS ACCESS 25.

L'arrivée devra donc se faire avant 19h00 pour tous les finishers.

Le profil de ce parcours est facile et accessible à tous sportifs un minimum entraîné sur un effort de 2h00 minimum. Le parcours VTT se réalise sur des sentiers VTT et routes et ne comporte donc pas de réelles portions techniques.

Les disciplines au programme :

VTT 13,5km

TRAIL 10km

Run and bike 12km

BONUS : Parcours Koh-Lanta chronométré

Les participants seront en semi-autonomie pour réaliser les parcours, c'est-à-dire qu'ils auront obligatoirement avec eux de quoi se ravitailler (réserve d'eau et nourriture obligatoire). Léger ravitaillement en eau et solide sur parcours

À 13h45 aura lieu un briefing de course à la salle multisport de Saint-Romans (CAMP DE BASE).
Le départ de ce parcours se fera à 14h00 de la salle multisport de Saint-Romans, CAMP DE BASE du RAID NATURE VERCORS.

Aucune assistance extérieure ne sera autorisée (interdiction d'être ravitaillé ou bien de se faire dépanner sur le point mécanique par une personne externe à la compétition).

4. Le matériel obligatoire.

Pour la réalisation du Raid, un certain matériel est obligatoire au départ même de la compétition mais aussi au niveau des différentes sections d'activités.

Matériel obligatoire par participant :

Un VTT en bon état de fonctionnement

Un casque homologué CE obligatoirement porté sur toute la partie VTT mais aussi sur toutes les activités contenant du VTT.

Casque obligatoire pour chaque coéquipier lors de la section Run and bike (permutation libre)

Système de traction autorisé. Celui-ci doit être largable

Une bonne paire de chaussures polyvalentes pour enchaîner le plus facilement possible les différentes sections VTT mais aussi à pied, du raid.

Une réserve d'eau personnelle

Un ravitaillement personnel

Une couverture de survie

Un sifflet

Matériel obligatoire par équipe:

Un téléphone portable

Matériel conseillé:

Réserve de nourriture personnelle

Gants de vélo

Tenue polyvalente pour la réalisation de la totalité du raid.

Matériel interdit lors de la réalisation du raid:

VTT à Assistance Électrique (VAE)

Tout véhicule à assistance, ou motorisé pour rejoindre les différentes sections du raid.

5. Le règlement de la course.

Obligation de rester en équipe pendant la totalité de la course

Obligation de suivre le tracé total de la course

Les Vélos à Assistance Électrique ne sont pas autorisés.

Obligation de passage sur toutes les activités du Raid et sur tous les points de chronométrage

Respect de l'environnement : l'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecte pas cette règle.

Respect total du code de la route : l'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecte pas cette règle.

Différentes pénalités pourront être données aux concurrents pour différentes raisons: les pénalités horaires, la mise hors classement, la mise hors course.

Des pénalités horaires pourront être effectuées pour plusieurs raisons:

Après un avertissement sur un point de règlement: une équipe peut par exemple être arrêtée en cas de non-respect des bonnes distances de sécurité entre eux (équipe séparée de plus de 50m).

Une mise hors classement pourra être effectuée pour plusieurs raisons:

Si une équipe ne respecte pas le franchissement des différents points de contrôle, et qu'il n'a donc aucune preuve de réalisation du parcours, l'organisateur se réserve le droit de la sortir du classement final.

Si les deux ou quatre participants de l'équipe ne franchissent pas ensemble les différents points de contrôle de chronométrage et bien sûr l'arrivée, l'organisateur ne pourra classer l'équipe en question (l'équipe sera alors disqualifiée).

Si l'équipe décide d'elle-même d'abandonner la course pour quelques raisons qu'il soit.

Pour ces différentes raisons, l'organisateur se réserve donc le droit de classer les équipes concernées hors délai, ne leur permettant donc pas de prétendre aux lots et récompenses, L'organisation laisse en revanche finir l'épreuve et franchir la ligne d'arrivée pour la satisfaction personnelle de chaque participant.

Une mise hors course pourra être effectuée pour plusieurs raisons:

Si une équipe ne respecte pas certains points importants du règlement: le respect de l'environnement, le respect du code de la route.

Si une équipe ne respecte pas le fair-play et pire l'intégrité physique des autres participants.

Si une équipe est prise en flagrant délit de triche transgressant un des points du règlement de l'épreuve (utilisation d'un matériel pas approprié et non réglementé, aide extérieure apportée par des personnes ultérieures à la compétition, etc...)

Pour ces différentes raisons l'organisateur se réserve le droit de mettre hors courses les équipes concernées, et donc disqualifier directement les concurrents. Dans ces conditions les équipes concernées ne font plus partie de l'épreuve et rejoindront donc l'arrivée sous leur propre responsabilité et n'auront donc plus accès aux récompenses.

6. Les inscriptions et retrait des dossards

Inscriptions sur le site NJUKO (avec les différents documents obligatoires)

L'inscription sera validée uniquement après validation des documents.

Retraits des dossards du RNV70 de 8h15 à 10h15

Retraits des dossards du RNV35 de 8h15 à 13h30

7. Participants et récompenses.

A) Les dotations.

Pour tout inscrit sur le RAID NATURE VERCORS 35 ou 70, chaque participant aura :

Un cadeau inscription

Un ravitaillement d'arrivée

B) Les récompenses

Dans chaque compétition, les premières équipes de 2 sur le RNV70 et de 2 et de 4 sur le RNV35, femme, homme, mixte (minima 1 femme et 3 hommes pour le RNV35) et challenge entreprise seront récompensées : 6 lots attribués

Il n'y aura pas de récompense en fonction des catégories d'âges.

Récompenses sous forme de lots et non pas financière.

8. Sécurité / secours / local anti-dopage

Attention, chaque équipe concurrente doit évoluer sur le parcours du RAID en respectant le code de la route : Arrêt s'il le faut pour céder la priorité.

La sécurité des deux parcours sera assurée par une antenne médicale (présente à deux endroits du parcours) et des bénévoles signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical. Ses co-équipiers choisiront de continuer seuls, hors classement, ou de s'arrêter eux aussi.

L'équipe qui abandonne doit obligatoirement remettre ses 2 ou 4 dossards à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement, qui organisera leur retour sur l'aire d'arrivée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

Une salle accolée à la salle multisport sera dédiée à un éventuel contrôle anti-dopage.

9. Assurance et responsabilités

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Seuls les licenciés **FFTRI compétition** bénéficient des garanties accordées par leur licence. Les non-licenciés sont assurés en responsabilité civile grâce au PASS COMPÉTITION.

Hors licence compétition, chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à un défaut matériel.

La responsabilité de l'organisateur sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

10. Réclamations

Toutes réclamations par rapport à un point sur le classement final ou sur le déroulement de la course devra être fait au niveau du podium d'arrivée sur lequel sera posté notre équipe de chronométrage et d'organisation.

Toute demande sera entendue et fera preuve d'une étude au cas par cas en fonction de la demande.

Directeur de Course : Joël Wagner

Responsable Classement : Cédric Payre-ficout

11. Modification et parcours

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

12. Droit d'image

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

13. Loi informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

14. Conditions générales

Tout sportif s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

CAP TRIATHLON EVENTS

